

**Verallia**

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2021)**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

**BM&A**  
11, rue de Laborde  
75008 Paris

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2021)**

A l'assemblée générale

### **Verallia**

Tour Carpe Diem  
31, Place des Corolles - Esplanade Nord  
92400 Courbevoie

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Verallia relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

## **Justification des appréciations – Points clés de l’audit**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l’audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l’état d’urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d’avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l’organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C’est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l’audit relatifs aux risques d’anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l’audit des comptes annuels de l’exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Évaluation des titres de participation**

#### **Description du risque**

Les titres de participation sont comptabilisés à leur date d’entrée au coût d’acquisition ou en valeur d’apport.

Les titres de participation font l’objet d’une provision pour dépréciation lorsque la valeur d’utilité des titres est inférieure à leur valeur nette comptable. L’estimation de la valeur d’utilité tient compte de différents critères dont la quote-part de capitaux propres sociaux, la quote-part d’actif net comptable consolidé et des flux de trésorerie futurs actualisés sur la base des *business plans* (ou budgets prévisionnels à long terme) hors frais financiers et après impôt, comme indiqué dans la note « 2.2.1. Immobilisations financières » section « Titres de participation » de l’annexe aux comptes annuels.

Au 31 décembre 2021, ils sont constitués des titres de la société Verallia Packaging, qui sont inscrits au bilan pour un montant de 666 millions d’euros, soit 34% du total des actifs.

L’évaluation de ces titres de participation, qui nécessite l’exercice du jugement de la direction dans le choix des éléments à considérer et des hypothèses retenues, est sensible à l’environnement économique et aux incertitudes propres aux prévisions de perspectives d’avenir et est déterminante pour l’appréciation de la situation financière et du patrimoine de la société Verallia.

Nous avons donc considéré l’évaluation des titres de participation comme un point clé de notre audit.

#### **Notre réponse au risque**

Nous avons vérifié, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, que l’estimation de la valeur de ces titres de participation déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d’évaluation retenue et des éléments chiffrés utilisés.

Nos travaux ont principalement consisté à vérifier que l’estimation de la valeur d’utilité par la direction est basée :

- (i) sur les valeurs d’entreprise déterminées sur la base des mêmes hypothèses que celles retenues pour les tests de dépréciation réalisés par le groupe au périmètre des activités de la filiale Verallia Packaging et des filiales qu’elle détient directement ou indirectement, et
- (ii) sur l’endettement financier net consolidé aux bornes de ce périmètre.

Nous avons apprécié la pertinence de l'approche retenue par la direction pour évaluer la valeur d'utilité des titres de Verallia Packaging.

Nous nous sommes également assurés de la cohérence de la valeur d'utilité retenue avec la capitalisation boursière du groupe.

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes annuels sur les titres de participation.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

### ***Rapport sur le gouvernement d'entreprise***

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-9 et L.22-10-10 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

### ***Autres informations***

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## **Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**

### ***Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel***

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président-Directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

### ***Désignation des commissaires aux comptes***

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Verallia par vos statuts du 18 juin 2015 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et par décision de l'associé unique du 24 juillet 2019 pour le cabinet BM&A.

Au 31 décembre 2021, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la septième année de sa mission sans interruption et le cabinet BM&A dans la troisième année, soit pour les deux cabinets, la troisième année depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

### **Rapport au comité d'audit**

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 16 février 2022

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

BM&A



Itto El Hariri



Eric Seyvos

# Comptes sociaux annuels de la Société

## Bilan

en milliers d'euros	Notes	31 décembre 2021		31 décembre 2020	
		Brut	Amort. & Dép	Net	Net
<b>ACTIF</b>					
Immobilisations incorporelles		—	—	—	—
Immobilisations corporelles		—	—	—	—
Immobilisations financières		1 792 212,0	1 352,6	1 790 859,4	673 418,9
Participations	3.1.2	665 747,2	—	665 747,2	665 747,2
Autres titres immobilisés		111 894,6	1 352,6	110 541,9	—
Prêts	3.1.1	1 006 907,1	—	1 006 907,1	—
Autres immobilisations financières		7 663,1	—	7 663,1	7 671,7
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>3.1</b>	<b>1 792 212,0</b>	<b>1 352,6</b>	<b>1 790 859,4</b>	<b>673 418,9</b>
Clients et comptes rattachés		—	—	—	—
Autres créances		103 817,0	—	103 817,0	205 752,5
Valeurs mobilières de placement		53 163,0	—	53 163,0	—
Disponibilités		699,6	—	699,6	11 709,3
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>3.2</b>	<b>157 679,6</b>	—	<b>157 679,6</b>	<b>217 461,7</b>
Charges constatées d'avance		12,7	—	12,7	9,4
Charges à répartir sur plusieurs exercices		5 853,1	—	5 853,1	—
Primes de remboursement des obligations		5 535,0	—	5 535,0	—
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>1 961 292,4</b>	<b>1 352,6</b>	<b>1 959 939,9</b>	<b>890 890,0</b>
<b>PASSIF</b>					
Capital social	3.3.1	—	—	413 337,4	416 662,1
Primes d'émission, de fusion et d'apport	3.3.2	—	—	138 524,2	168 269,9
Réserve légale		—	—	21 489,6	14 186,6
Report à nouveau		—	—	162 733,1	138 155,5
Résultat de l'exercice		—	—	152 130,9	146 057,7
Provisions règlementées		—	—	—	—
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>3.3</b>	—	—	<b>888 215,2</b>	<b>883 331,8</b>
Provisions pour risques		—	—	195,1	—
Provisions pour charges		—	—	16 089,1	1,0
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>3.4</b>	—	—	<b>16 284,2</b>	<b>1,0</b>
Emprunts et dettes assimilées		—	—	1 036 501,3	—
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		—	—	—	—
Fournisseurs et Comptes rattachés		—	—	1 379,0	1 845,7
Dettes fiscales et sociales		—	—	4 275,8	1 332,2
Autres dettes		—	—	13 284,4	4 379,1
<b>DETTES</b>	<b>3.5</b>	—	—	<b>1 055 440,5</b>	<b>7 557,0</b>
Produits constatés d'avance		—	—	—	—
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		—	—	<b>1 959 939,9</b>	<b>890 890,0</b>



## Compte de résultat

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
<b>Chiffre d'affaires net</b>	4.1	<b>875,1</b>	<b>2 469,0</b>
Reprises sur amortissements et provisions - Transferts de charges		6 189,4	0,9
Autres produits		48,8	—
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>7 113,4</b>	<b>2 470,0</b>
Autres achats et charges externes		15 992,2	2 585,2
Impôts, taxes et versement assimilés		271,0	501,1
Salaires et traitements		9 068,6	1 918,5
Charges sociales		2 576,9	398,6
Dotations aux amortissements et provisions		335,8	—
Autres charges		524,9	439,5
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>28 769,4</b>	<b>5 842,9</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	4.2	<b>(21 656,0)</b>	<b>(3 372,9)</b>
Produits des autres valeurs mobilières et créances		157 661,7	130 000,00
Autres intérêts et produits assimilés		6 907,1	561,5
Différences positives de change		0,9	—
<b>Total des produits financiers</b>		<b>164 569,8</b>	<b>130 561,5</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions		1 432,6	—
Intérêts et charges assimilées		6 501,3	—
Différences négatives de change		1,8	0,9
<b>Total des charges financières</b>		<b>7 935,8</b>	<b>0,9</b>
<b>Résultat financier</b>	4.3	<b>156 634,0</b>	<b>130 560,6</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>		<b>134 978,0</b>	<b>127 187,7</b>
<b>Total des produits exceptionnels</b>		<b>23 109,6</b>	<b>92,77</b>
<b>Total des charges exceptionnelles</b>		<b>23 601,8</b>	<b>113,09</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>		<b>(492,2)</b>	<b>(20,3)</b>
Impôts sur les sociétés (Produit d'intégration fiscale)	4.4	17 645,1	18 890,2
<b>Total des produits</b>		<b>212 437,8</b>	<b>152 014,4</b>
<b>Total des charges</b>		<b>60 307,0</b>	<b>5 956,9</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>152 130,9</b>	<b>146 057,6</b>

## Annexes aux Comptes sociaux 2021

NOTE 1 – <a href="#">FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE</a>	<a href="#">4</a>
NOTE 2 – <a href="#">PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION</a>	<a href="#">5</a>
NOTE 3 – <a href="#">NOTES SUR LE BILAN</a>	<a href="#">8</a>
NOTE 4 – <a href="#">NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT</a>	<a href="#">14</a>
NOTE 5 – <a href="#">ENGAGEMENTS HORS BILAN</a>	<a href="#">15</a>
NOTE 6 – <a href="#">AUTRES INFORMATIONS</a>	<a href="#">16</a>
NOTE 7 – <a href="#">EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE</a>	<a href="#">16</a>

Au 31 décembre 2021, la dénomination sociale de la Société est « Verallia » (ci-après la « Société ») et ce depuis le 20 juin 2019. La Société a une activité de holding.

La Société a été constituée pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation le 23 juin 2015, sauf dissolution anticipée ou prorogation sur décision collective des actionnaires conformément à la loi et aux statuts.

L'exercice social commence le 1er janvier et se clôture le 31 décembre de chaque année.

Les comptes annuels 2021 de la Société ont été arrêtés le 16 février 2022 par le Conseil d'Administration.

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

## NOTE 1 – FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Les principaux événements ayant contribué à l'évolution du capital social et des capitaux propres sont les suivants :

### Rachats, annulation et attribution d'actions

Au cours de l'exercice 2021, la Société a procédé :

- au rachat de 2 100 000 actions propres au cours de 28,75 euros le 5 mars 2021 (objectif : couverture des futurs programmes d'actionnariat salarié et des plans d'attribution d'actions de performance du Groupe) ;
- au rachat de 1 600 000 actions propres au cours de 30,50 euros le 11 juin 2021 (objectif : annulation) ; et
- à l'annulation de 1 600 000 actions propres au cours de 30,50 euros le 24 juin 2021 ;
- à l'attribution à des salariés du Groupe de 250 852 actions propres au cours de 28,75 euros en juillet 2021 dans le cadre des attributions d'actions de performance, programme 2019 - 2021 ; et
- au rachat de 3 668 675 actions au cours de 30,50 euros le 5 novembre 2021 (objectif : remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une potentielle opération de croissance externe).

### Augmentation de capital - Réduction de capital

En date du 24 juin 2021, il a été procédé à :

- une augmentation de capital d'un montant nominal total de 2 083 310,32 euros par émission d'un nombre total de 616 364 actions ordinaires nouvelles de la Société d'une valeur nominale de 3,38 euros chacune, soit un montant total (prime d'émission incluse) de l'augmentation de capital de 15 729 609,28 euros ; et
- l'annulation de 1 600 000 actions auto-détenues de 3,38 euros de valeur nominale chacune, la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et leur valeur nominale s'élevant à un montant de 43 392 000 euros, ayant été imputée sur le compte « Prime d'émission » ainsi porté à 46 415 288,19 euros.

A l'issue de ces opérations, le capital social s'élève à 413 337 438,54 euros et est composé de 122 289 183 actions ordinaires d'une valeur nominale de 3,38 euros.

### Financement de la dette

Emprunts obligataires sustainability-linked

En mai 2021, la Société a émis une obligation « Sustainability-Linked », en ligne avec les « Sustainability-Linked Bond Principles » de l'International Capital Markets Association, pour un montant total en principal de 500 000,0 milliers d'euros, avec une maturité à 7 ans et un coupon de 1,625% l'an.

En novembre 2021, la Société a émis une seconde obligation « Sustainability-Linked », pour un montant total en principal de 500 000,0 milliers d'euros, avec une maturité à 10 ans et un coupon de 1,875% l'an.

Les coupons pourront, le cas échéant, être ajustés à la hausse à compter de la première période d'intérêts suivant le 31 décembre 2025 et jusqu'à la maturité des obligations, en fonction de l'atteinte de deux objectifs de performance liés au développement durable, à savoir :

- réduire les émissions annuelles de CO<sub>2</sub> de Verallia (scope 1 and 2) à 2 625kt CO<sub>2</sub> pour l'année 2025 (réduction de 15% par rapport aux émissions de CO<sub>2</sub> de 2019) ; et
- atteindre un taux d'utilisation de calcin externe de 59% dans ses productions d'ici 2025 (augmentation de 10 points par rapport à 2019).

Chacun des objectifs non atteint renchérirait, le cas échéant, le coupon de 12,5 points de base pour l'obligation à échéance 2028 et de 10 points de base pour l'obligation à échéance 2031.

#### Emprunt amortissable Bpifrance

La Société a conclu, le 16 décembre 2021, un contrat de prêt amortissable pour un montant total en principal de 30 000,0 milliers d'euros, avec Bpifrance, affilié de Bpifrance Participations, actionnaire direct de Verallia SA. Ce prêt, intégralement tiré au 31 décembre 2021, porte intérêt à un taux fixe annuel de 0,40% et une maturité de 3 ans.

La conclusion de cette convention réglementée a été autorisée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 6 décembre 2021 et sera soumise à la ratification de l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui se tiendra le 11 mai 2022.

#### Distribution du dividende

L'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 15 juin 2021 a voté le versement d'un dividende par action en numéraire de 0,95 euro. Le dividende a été payé le 5 juillet 2021 pour un montant de 114 177,0 milliers d'euros.

## NOTE 2 – PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

### 2.1. PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers sont établis conformément au Plan Comptable Général en application du Règlement ANC n° 2014-03, aux dispositions de la législation française et aux principes généralement admis en France.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

## 2.2. PRINCIPALES MÉTHODES UTILISÉES

### 2.2.1. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

#### Titres de participations

Les titres de participation sont comptabilisés initialement à leur coût d'acquisition ou valeur d'apport, hors frais accessoires.

Périodiquement, et notamment lors de la clôture annuelle, les titres sont évalués à leur valeur d'utilité représentant ce que l'entité accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir.

L'estimation de la valeur d'utilité tient compte des différents critères dont la quote-part de capitaux propres sociaux, la quote-part d'actif net comptable consolidé et des flux de trésorerie futurs actualisés sur la base des business plans (ou budgets prévisionnels à long terme) hors frais financiers mais après impôt.

Il est constitué une dépréciation lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à leur valeur nette comptable. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. En revanche, les éventuelles dépréciations comptabilisées sont ajustées.

#### Autres titres immobilisés

Les actions propres détenues par Verallia sont comptabilisées en « Autres titres immobilisés », à l'exception de celles comptabilisées en valeurs mobilières de placement. A la clôture de chaque exercice, ces actions propres, à l'exception de celles détenues en vue d'une réduction de capital, sont évaluées au cours moyen du dernier mois de l'exercice. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée.

### 2.2.2. CONVERSION DES CRÉANCES ET DES DETTES LIBELLÉES EN DEVISES

Les dettes et les créances n'ayant pas fait l'objet d'une couverture du risque de change figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La société applique le règlement ANC n° 2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture applicable aux exercices ouverts depuis le 1er janvier 2017.

### 2.2.3. DISPONIBILITÉS ET CONCOURS BANCAIRES COURANTS

Les disponibilités sont constituées de valeurs immédiatement convertibles en espèces pour leur montant nominal.

#### 2.2.4 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES

##### Actions propres

Les actions rachetées pour être affectées à la couverture des futurs programmes d'actionnariat salarié et des plans d'attributions d'actions de performance du Groupe sont comptabilisées en valeur mobilières de placement.

A la clôture, un test de dépréciation est appliqué uniquement pour les actions propres destinées à être attribuées aux salariés et non affectées à un plan déterminé.

Une dépréciation est comptabilisée si la valeur d'inventaire (cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture de l'exercice) devient inférieure à la valeur comptable.

##### Autres actions

Les actions sont enregistrées à leur prix d'acquisition. Une dépréciation est constituée si le cours à la clôture de l'exercice est inférieur à leur valeur comptable.

#### 2.2.5 PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

Provision pour risques et charges (hors Indemnités de départ à la retraite et médailles du travail)

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers résultant d'évènements passés, dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources.

Indemnités de départ à la retraite et médailles du travail

Les indemnités de départ à la retraite sont présentées en engagement hors-bilan.

L'estimation actuarielle des prestations accordées repose sur la méthode des unités de crédit projetées fondée sur le salaire de fin de carrière et les droits déterminés à la date d'évaluation.

Les médailles du travail sont provisionnées dans les comptes.

#### 2.2.6 INTÉGRATION FISCALE

Depuis le 1er juillet 2015, la Société est la Société Mère d'un groupe d'intégration fiscale. Depuis le 1er janvier 2019, le périmètre est composé des sociétés Verallia SA, Verallia Packaging, Verallia France, Everglass, Etablissements René Salomon, Saga Décor, Obale et Société Charentaise de Décor.

La Société VOA Verrerie d'Albi est sortie du périmètre de l'intégration fiscale suite à l'absorption par la Société Verallia France à la date du 30 juin 2021 avec un effet rétroactif comptable et fiscal au 1er janvier 2021.

La convention d'intégration prévoit la neutralité fiscale pour les filiales intégrées. Dans leurs relations avec la société mère intégrante, les filiales acquittent leur impôt comme si elles étaient imposées séparément.

## NOTE 3 – NOTES SUR LE BILAN

### 3.1. IMMOBILISATIONS

#### 3.1.1. TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	01/01/2021	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
<b>VALEURS BRUTES</b>					
<b>Immobilisations Incorporelles (I)</b>		—	—	—	—
<b>Immobilisations Corporelles (II)</b>		—	—	—	—
Participations	A	665 747,2	—	—	665 747,2
Autres titres immobilisés	B	—	160 694,6	48 800,0	111 894,6
Prêts	C	—	1 006 907,1	—	1 006 907,1
Autres immobilisations financières	D	7 671,7	30 747,2	30 755,8	7 663,1
<b>Immobilisations financières (III)</b>		<b>673 418,9</b>	<b>1 198 348,9</b>	<b>79 555,8</b>	<b>1 792 212,0</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE BRUT (I+II+III)</b>		<b>673 418,9</b>	<b>1 198 348,9</b>	<b>79 555,8</b>	<b>1 792 212,0</b>
<b>AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS</b>					
<b>Immobilisations Incorporelles (I)</b>		—	—	—	—
<b>Immobilisations Corporelles (II)</b>		—	—	—	—
Participations		—	—	—	—
Autres titres immobilisés	B	—	(1 352,6)	—	(1 352,6)
Prêts		—	—	—	—
Autres immobilisations financières		—	—	—	—
<b>Immobilisations financières (III)</b>		—	<b>(1 352,6)</b>	—	<b>(1 352,6)</b>
<b>AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS (I+II+III)</b>		<b>0,0</b>	<b>(1 352,6)</b>	<b>0,0</b>	<b>(1 352,6)</b>
<b>VALEURS NETTES</b>		<b>673 418,9</b>			<b>1 790 859,4</b>

A. Au 31 décembre 2021, le poste participations est composé des titres Verallia Packaging.

B. Les autres titres immobilisés correspondent aux rachats de :

- 1 600 000 actions propres le 11 juin 2021, actions annulées le 24 juin 2021 ;
- 3 668 675 actions propres le 5 novembre 2021.

Au 31 décembre 2021, le cours moyen à la clôture étant inférieur à la valeur comptable, une provision pour dépréciation des titres hors contrat de liquidité a été constituée pour un montant de 1 352,6 milliers d'euros.

La valeur nette de ces actions au 31 décembre 2021 s'élève à 110 541,9 milliers d'euros.

C. Les prêts sont composés :

- D'un prêt à sa filiale Verallia Packaging, détenue à 100%, pour un montant de 500 000,0 milliers d'euros, mis en place le 14 mai 2021, avec un taux annuel fixe de 1,715% et une maturité de 7 ans
- D'un prêt à sa filiale Verallia Packaging, détenue à 100% pour un montant de 500 000,0 milliers d'euros, mise en place le 10 novembre 2021, avec un taux annuel fixe de 2,045% et une maturité de 10 ans

Intégrant dans les deux cas un mécanisme d'ajustement à la hausse du taux d'intérêt applicable calqué sur le mécanisme d'ajustement du coupon prévu dans la documentation afférente aux deux émissions obligataires susvisées.

- Des intérêts courus d'un montant de 6 907.1 milliers d'euros concernant ces prêts en date du 31 décembre 2021.

D. Les autres immobilisations sont composées :

- d'un mali de fusion pour 4 292,0 milliers d'euros constitué à la suite de la fusion absorption de sa filiale Horizon Holdings I le 7 octobre 2019,
- d'un contrat de liquidité avec Rothschild Martin Maurel signé le 20 décembre 2019 entré en vigueur le 6 janvier 2020 et modifié par avenant en date du 9 novembre 2020 (note 3.3.3), qui comprend :
  - d'une part les moyens mis à disposition de Rothschild Martin Maurel soit un solde de 3 371,0 milliers d'euros au 31 décembre 2021.
  - et d'autre part, des actions propres. Les opérations de la période ont été les suivantes :
    - des achats cumulés effectués dans le cadre du contrat de liquidité de 1 652 814 actions pour un montant total de 47 643,7 milliers d'euros,
    - des ventes cumulées de 1 652 814 actions pour un montant total de 47 614,8 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2021, Verallia SA ne détient aucune action propre au titre du contrat de liquidité.

Au 31 décembre 2021, il n'a pas été constitué de provision pour dépréciation.

### 3.1.2. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Société	Cautions et avals donnés par la Société	C.A.H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société dans l'exercice
<b>A – Renseignements détaillés</b>							
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)							
Verallia Packaging	665 747,2	665 747,2	1 000 000,0	—	78 535,4	139 494,8	157 661,7
- Participations (10 à 50% du capital détenu)							

La filiale Verallia Packaging a une activité de société holding d'animation pour le Groupe Verallia.



### 3.2. ACTIF CIRCULANT

<i>En milliers d'euros</i>		31.12.2021		31.12.2020	
<b>Créances de l'actif circulant</b>	Notes	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Total	Total
Clients et comptes rattachés		—	—	—	—
Autres créances		93 733,7	10 083,3	103 817,0	205 752,5
<i>Etat- Créance d'IS</i>	<i>A</i>	1 967,3	—	1 967,3	4 155,8
<i>Etat- Autres créances</i>	<i>B</i>	1 976,5	—	1 976,5	940,4
<i>Groupe-Compte courant d'intégration fiscale</i>		—	—	—	0,0
<i>Groupe- Autres créances</i>	<i>C</i>	89 789,9	10 083,3	99 873,2	200 656,2
<b>TOTAL</b>		<b>93 733,7</b>	<b>10 083,3</b>	<b>103 817,0</b>	<b>205 752,5</b>

A. La créance d'IS est constituée des crédits d'impôts restituables transférés par les sociétés intégrées dans le cadre de l'intégration fiscale pour un montant total de 1 967,3 milliers d'euros, contre 4 155,8 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

B. Les autres créances (Etat) correspondent à des crédits de TVA à hauteur de 1 976,5 milliers d'euros, contre un montant 940,4 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

C. Les autres créances (Groupe) d'un montant de 99 873,3 milliers d'euros sont composées principalement :

- du compte courant dans le cadre de la trésorerie centralisée avec Verallia Packaging pour un montant de 86 486,9 milliers d'euros
- de la refacturation aux filiales des actions livrées à leurs salariés dans le cadre du plan d'attribution d'actions de performance, programme 2019-2021, pour un montant de 306,4 milliers d'euros.
- de produits à recevoir d'un montant de 13 080,0 milliers d'euros liés à l'attribution des plans d'actions de performances, programmes 2021-2022 et 2021-2023.

Au 31 décembre 2021, aucune créance n'a donné lieu à la constitution d'une provision pour dépréciation.

### Valeurs mobilières de placement et disponibilités

<i>En milliers d'euros</i>		31 décembre 2021		31 décembre 2020	
<b>Valeurs mobilières de placement et disponibilités</b>	Notes				
Actions propres en attente d'attribution aux salariés	A	53 163,0	—	—	—
<b>Valeurs mobilières de placement</b>		<b>53 163,0</b>	—	—	—
Comptes courants de trésorerie	B	699,6	—	11 709,3	—
<b>Disponibilités</b>		<b>699,6</b>	—	<b>11 709,3</b>	—
<b>TOTAL</b>		<b>53 862,6</b>	—	<b>11 709,3</b>	—

A. Le 5 mars 2021, la Société a racheté 2 100 000 actions propres au cours unitaire de 28,75 euros. En juillet 2021, dans le cadre des attributions d'actions de performance, programme 2019 - 2021, elle a attribué aux salariés du Groupe 250 852 actions. Le solde au 31 décembre 2021, des valeurs mobilières de placement s'élève à 53 163,0 milliers d'euros représentant 1 849 148 actions.

Au 31 décembre 2021, aucune provision pour dépréciation n'a été constatée.

B. Au 31 décembre 2021, le solde des comptes-courants de trésorerie s'élève à 699,6 milliers d'euros.

### Charges à répartir sur plusieurs exercices

En milliers d'euros	31/12/2021			
	Montant brut	Amortissement début d'exercice	Amortissement de l'exercice	Valeur nette
<b>Charges à répartir sur plusieurs exercices</b>				
Frais d'émission - Emprunt obligataire SLB Mai 2021	3 231,8	—	293,2	2 938,6
Frais d'émission - Emprunt obligataire SLB Novembre 2021	2 956,7	—	42,2	2 914,6
<b>TOTAL</b>	<b>6 188,5</b>	<b>0</b>	<b>335,4</b>	<b>5 853,1</b>

Les charges à répartir sont constituées des frais d'émission des emprunts obligataires liés aux financements réalisés en mai 2021 et novembre 2021(cf. paragraphe Faits marquants).

La Société a décidé d'étaler ces frais sur la durée des financements bancaires.

Au 31 décembre 2021, le montant restant à amortir s'élève à 5 853,1 milliers d'euros.

### Prime d'émission des obligations

En milliers d'euros	31/12/2021			
	Montant brut	Amortissement début d'exercice	Amortissement de l'exercice	Valeur nette
<b>Prime d'émission des obligations</b>				
Prime d'émission sur obligations – SLB novembre 2021	5 615,0	—	80,0	5 535,0
<b>TOTAL</b>	<b>5 615,0</b>	<b>0</b>	<b>80,0</b>	<b>5 535,0</b>

La prime est étalée sur la durée de vie de l'emprunt, conformément à la méthode préférentielle et a donc fait l'objet d'un amortissement de 80.0 milliers d'euros sur l'exercice 2021, portant la valeur nette des primes à 5 535.0 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

## 3.3. CAPITAUX PROPRES

### 3.3.1. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

En '000	Nombre d'actions	Valeur nominale	Capital social
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>123 272 819</b>	<b>3,38</b>	<b>416 662 128</b>
Augmentation de Capital / Emission d'actions ordinaires (24 juin 2021)	616 364	3,38	2 083 310
Diminution de Capital / Annulations titres auto détenus (24 juin 2021)	1 600 000,00	3,38	5 408 000
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>122 289 183</b>	<b>3,38</b>	<b>413 337 439</b>

Au 31 décembre 2021, le capital social d'un montant de 413 337 438,54 euros est composé de 122 289 183 actions ordinaires d'une valeur nominale de 3,38 euros.

- Augmentation de Capital du Plan Epargne Groupe

En date du 24 juin 2021, il a été procédé à une augmentation de capital d'un montant nominal de 2 083 310,32 euros par émission de 616 364 actions ordinaires d'une valeur nominale de 3,38 euros, soit un montant total (prime d'émission incluse) de l'augmentation de capital de 15 729 609,28 euros.

- **Réduction de capital par annulation d'actions autos-détenus**

Le 24 juin 2021, il a été procédé concomitamment à une réduction de capital par annulation de 1 600 000 actions auto-détenues d'une valeur nominale de 3,38 euros acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions. Le capital social est en conséquence réduit d'un montant total 5 408 000 euros.

La différence entre la valeur de rachat des actions annulées et leur valeur nominale constitue une prime de 43 392 000 euros, imputée sur le compte « Prime d'émission ».

### 3.3.2. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>En milliers d'€</i>	Capital Social	Primes	Résultat & Autres	Capitaux Propres
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>416 662,1</b>	<b>168 269,9</b>	<b>298 399,8</b>	<b>883 331,7</b>
Augmentation de capital / Augmentation de la valeur nominale (24 juin 2021)	2 083,3	13 646,3	—	15 729,6
Diminution de capital / Annulation titres auto-détenus (24 juin 2021)	(5 408,0)	(43 392,0)		(48 800,0)
Affectation du résultat du 15 juin 2021	—	—	(114 177,1)	(114 177,1)
Résultat de l'exercice	—	—	152 130,9	152 130,9
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>413 337,4</b>	<b>138 524,2</b>	<b>336 353,6</b>	<b>888 215,1</b>

Le détail des variations du capital social figure au **paragraphe 3.3.1.**

### 3.3.3. CONTRAT DE LIQUIDITÉ

La Société a signé le 20 décembre 2019 avec Rothschild Martin Maurel un contrat AMAFI de liquidité pour l'animation de ses propres actions sur le marché réglementé Euronext Paris. Ce contrat de liquidité est entré en vigueur le 6 janvier 2020, pour une durée initiale de 12 mois renouvelables par tacite reconduction pour des périodes successives de 12 mois. Dans le cadre de sa mise en œuvre, une somme de 2 500 000 euros a été créditée sur le compte de liquidité.

En date du 9 novembre 2020, un avenant au contrat de liquidité a été signé afin d'augmenter le montant alloué au compte de liquidité à 3 400 000 € (Note 3.1.1).

Au cours de l'exercice 2021, la Société a procédé à l'acquisition de 1 652 814 titres et à la cession de 1 652 814 titres dans le cadre du contrat de liquidité.

## 3.4. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour charges au 31 décembre 2021 s'élèvent à 1 millier d'euros et se composent de provisions au titre des médailles de travail.

Le solde des provisions pour risques au 31 décembre 2021 correspond d'une part à une provision pour risque fiscal d'un montant de 195,1 milliers d'euros et d'autre part à une provision liée à l'attribution des plans d'actions de performances d'un montant de 16 088,6 milliers d'euros.

### 3.5. DETTES

<i>En milliers d'euros</i>		31.12.2021			31.12.2020	
<b>Dettes</b>	<b>Notes</b>	<b>Echéance de 0 à 1 an</b>	<b>Echéance de 1 à 5 ans</b>	<b>Echéance plus de 5 ans</b>	<b>Total</b>	<b>Total</b>
Emprunts et dettes assimilées	A	16 501,3	20 000,0	1 000 000,0	1 036 501,3	—
Fournisseurs et Comptes rattachés	B	1 379,0	—	—	1 379,0	1 845,7
Dettes fiscales et sociales	C	4 275,8	—	—	4 275,8	1 332,2
Autres dettes	D	13 284,4	—	—	13 284,4	4 379,1
<b>TOTAL</b>		<b>35 440,5</b>	<b>20 000,0</b>	<b>1 000 000,0</b>	<b>1 055 440,5</b>	<b>7 557,0</b>
Emprunts souscrits au cours de l'exercice		1 030 000,0				
Emprunt remboursé sur l'exercice		0,0				

A. Les emprunts et dettes assimilées sont composés :

- De l'emprunt obligataire "Sustainability-Linked Bond" émis en mai 2021" pour un montant de 500 000,0 milliers d'euros (cf. note sur les faits marquants) ;
- De l'emprunt obligataire "Sustainability-Linked Bond" émis en novembre 2021" pour un montant de 500 000,0 milliers d'euros (cf. note sur les faits marquants) ;
- De l'emprunt BPIFrance contracté en décembre 2021 pour un montant de 30 000,0 milliers d'euros (cf. note sur les faits marquants) ;
- Des intérêts courus d'un montant de 6 501,3 milliers d'euros concernant ces emprunts en date du 31 décembre 2021.

B. Au 31 décembre 2021, les dettes fournisseurs et comptes rattachés d'un montant total de 1 379,0 milliers d'euros dont 919,3 milliers d'euros de provisions relatifs à divers honoraires et services extérieurs.

C. Au 31 décembre 2021, les dettes fiscales et sociales d'un montant total de 4 275,8 milliers d'euros se composent essentiellement de dettes liées au personnel et au mandataire social de la Société à hauteur de 4 172,4 milliers d'euros et de dettes fiscales pour un montant de 103,3 milliers d'euros.

D. Les autres dettes d'un montant total de 13 284,4 milliers d'euros sont constituées de dettes intragroupe notamment :

- des comptes courants liés aux management fees et refacturations de service de Verallia Packaging pour un montant de 8 968,9 milliers d'euros.
- du compte courant d'intégration fiscale à hauteur de 4 315,6 milliers d'euros (cf. 2.2.5).

## NOTE 4 – NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

### 4.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires s'établit à 875,1 milliers d'euros en 2021, à comparer avec un montant de 2 469,0 milliers d'euros en 2020.

Il correspond à des refacturations de frais à la société Verallia Packaging.

### 4.2. RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation s'établit à (21 656,0) milliers d'euros en 2021 contre (3 372,9) milliers d'euros en 2020.

Les charges comprennent :

- Les refacturations de service par Verallia Packaging pour un montant de 6 440,7 milliers d'euros en 2021 ;
- La prise en compte des charges liées à l'attribution des plans d'actions de performances (programmes 2019 1ère tranche et 2ème tranche, programmes 2021-2022 et 2021-2023) pour un montant de 5 511,5 milliers d'euros ;

Les autres achats et charges externes comprennent par ailleurs les honoraires de 6 188,5 milliers d'euros de mise en place des deux emprunts obligataires. Ce montant est capitalisé (transferts de charges) et sera amorti sur la durée de ces emprunts.

### 4.3. RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier s'établit à 156 634,0 milliers d'euros en 2021 contre 130 560,7 milliers d'euros en 2020.

Il est composé de :

- Produits financiers à hauteur de 164 569,8 milliers d'euros en 2021, dont 157 661,7 milliers d'euros issus de la distribution des dividendes de la filiale Verallia Packaging ;
- Charges financières à hauteur de 7 935,8 milliers d'euros en 2021, contre 1,0 milliers d'euros en 2020. L'augmentation est liée aux charges d'intérêts des emprunts obligataires " Sustainability-Linked" pour un montant de 6 500,0 milliers d'euros et à la provision pour dépréciation des titres hors contrat de liquidité d'un montant de 1 352,6 milliers d'euros (cf. note 3.1.1).

### 4.4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel s'établit à (492,2) milliers d'euros en 2021 contre (20,3) milliers d'euros en 2020. La variation est liée essentiellement à la provision pour risque fiscal de 195,1 milliers d'euros et au mali provenant du rachat des titres liés au contrat de liquidité pour 106,1 milliers d'euros.

Les charges exceptionnelles d'un montant de 23 300,6 milliers d'euros sont liées à l'attribution des plans d'actions de performances à des salariés du Groupe et font l'objet de produits exceptionnels liés aux refacturations d'un montant de 23 012,1 milliers d'euros car elles seront refacturées aux filiales concernées.

## 4.5. IMPÔTS

Au 31 décembre 2021, Verallia SA a constaté un produit net d'impôt sur les sociétés de 17 645,0 milliers d'euros au titre du régime d'intégration fiscale en France dont un crédit d'impôt recherche de 781,4 milliers d'euros.

En l'absence d'intégration fiscale, la Société aurait constaté un impôt sur les sociétés nul.

## NOTE 5 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

### 5.1. RETRAITE

Les engagements de la Société en matière d'indemnités de départ en retraite ne sont pas provisionnés.

Au 31 décembre 2021, ces engagements s'élèvent à 15,2 milliers d'euros, contre 324,4 milliers d'euros en 2020.

### 5.2. AUTRES ENGAGEMENTS

#### 5.2.1 Engagements donnés

Dans le cadre de l'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris des actions de la Société, le Groupe a procédé le 7 octobre 2019 au refinancement des facilités qui avaient été mises à sa disposition dans le cadre du contrat de crédits conclu en date du 7 août 2015, et ce notamment au moyen du tirage du prêt à terme (Term Loan A) mis à disposition de Verallia Packaging au titre de la convention de crédits conclue en date du 17 juillet 2019 entre, notamment, la Société en qualité de société-mère et garant, Verallia Packaging en qualité d'emprunteur et garant et un syndicat de banques internationales (le « Contrat de Crédits Senior »).

Le Contrat de Crédits Senior prévoit deux lignes de crédit d'un montant total en principal initial de 2,0 milliards d'euros se décomposant de la manière suivante :

- un prêt à terme (Term Loan A) en euros d'un montant en principal initial de 1 500,0 millions d'euros, d'une maturité de cinq ans à compter du 7 octobre 2019, remboursable in fine. Au 31 décembre 2021, l'encours du Prêt à terme A s'élève à 500,0 millions d'euros après deux remboursements anticipés en mai et novembre 2021, pour 500,0 millions d'euros chacun, et la marge s'établit à 1,25% *per annum* ; et
- une ligne de crédit renouvelable (Revolving Facility) d'un montant maximum en principal de 500,0 millions d'euros, d'une maturité de cinq ans à compter du 7 octobre 2019. Au 31 décembre 2021, la ligne de crédit renouvelable de 500,0 millions d'euros est entièrement disponible.

Dans le cadre du Contrat de Crédits Senior, la Société s'est portée caution solidaire (la « Garantie ») des obligations de paiement et de remboursement de Verallia Packaging et des autres sociétés du Groupe ayant adhéré au Contrat de Crédits Senior en qualité de garantes (à savoir : Verallia France, Verallia Italia, Verallia Brasil, Verallia Spain, Verallia Portugal et Verallia Deutschland), à hauteur d'un montant maximum en principal de 2,0 milliards d'euros (plus intérêts, frais et commissions) et dans les limites légales et contractuelles fixées à l'article 22.13 (*Limitation of Liabilities of French Guarantors*) du Contrat de Crédits Senior.

#### 5.2.2 Engagements reçus

Dans le cadre des deux émissions obligataires Sustainability-Linked respectivement émises en mai et novembre 2021, Verallia Packaging, filiale détenue à 100% par la Société, s'est portée caution solidaire des obligations de paiement et de remboursement de la Société au titre des émissions obligataires suvisées, dans les deux cas à hauteur d'un montant maximum en principal de 500 000,0 milliers d'euros (plus intérêts, frais et commissions).

Dans le cadre de la conclusion du prêt Bpifrance de 30 000,0 milliers d'euros en décembre 2021, Verallia Packaging, filiale détenue à 100% par la Société, s'est portée caution solidaire des obligations de paiement et de remboursement de la Société au titre du prêt susvisé, à hauteur d'un montant maximum en principal de 30 000,0 milliers d'euros (plus intérêts, frais et commissions).

## NOTE 6 – AUTRES INFORMATIONS

### 6.1. EFFECTIFS

La Société comprend trois salariés et un mandataire social au 31 décembre 2021 comme au 31 décembre 2020.

### 6.2. RÉMUNÉRATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION

Les rémunérations des membres du Conseil d'Administration (jetons de présence) correspondent aux montants enregistrés dans le compte de résultat au cours de la période.

Les jetons de présence alloués aux administrateurs non dirigeants au titre de leurs mandats chez Verallia SA s'élèvent à 419,5 milliers d'euros contre 441 milliers d'euros en 2020.

## NOTE 7 – ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant.